

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze mars à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 5 mars 2019, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. GUERRERO

Mmes et M. les conseillers : Mmes GERVASONI, LAMOTHE, MELIN, PUCHAES, MM. MOTHES, PAINEAU, PARKER, THUAULT, THUILLIEZ

Avait donné pouvoir : Mme NADEAU à M. CLAVIER

Etait excusé : M. PALLU

ORDRE DU JOUR :

- compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019
- compte administratif 2018
- compte de gestion 2018
- affectation du résultat 2018
- débat sur l'orientation budgétaire
- délibération pour la 1<sup>ère</sup> participation du SIRP de l'année
- PLUi
- cahier de doléances
- validation de services pour la retraite d'un ancien agent de la commune
- questions diverses

*Documents déjà envoyés par mail :*

- *compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019*
- *compte administratif 2018*
- *affectation du résultat 2018*
- *tableau des résultats de 2009 à 2018*
- *tableau des remboursements emprunts de 2018 à 2022*
- *note de la CDC concernant le PLUI*

Est désignée secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ assistée de Mme LEY Florence.

Aucune remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019, il est signé par tous les membres présents et représentés.

### 1) **Compte administratif 2018**

Le maire donne la parole à M. Michel GUERRERO, maire-adjoint, désigné président afin qu'il présente le Compte Administratif 2018. Ce document est explicité dans tous ses détails. Après échanges avec les conseillers présents, le maire quitte la salle au moment du vote.

#### DELIBERATION

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel GUERRERO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2018.

VOTE : unanimité

## 2) Compte de gestion 2018

Le maire reprend la présidence.

Il explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, M. MAXIMILIEN et que ce compte présente les mêmes sommes que le compte administratif.

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

## 3) Affectation du résultat 2018

### DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

#### Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	39 477.29	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	355 714.37	excédent
Résultat de clôture à affecter	395 191.66	excédent

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 32 398.25	déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur	+ 19 108.62	excédent
Résultat comptable cumulé	- 13 289.63	déficit

#### Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	5 536.00
Recettes d'investissement à percevoir	

Besoin réel de financement - 18 825.63

Décide d'affecter à l'unanimité des membres présents ou représentés, le résultat 2018 de la façon suivante,

- en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement	18 825.63
- en excédent reporté à la section de fonctionnement	376 366.03

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001: solde exécution N-1	R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
	376 366.03 €	13 289.63 €	18 825.63 €

#### 4) Débat sur l'orientation budgétaire

Le budget sera présenté lors du prochain conseil municipal. Toutes les recettes (dotations, 3 taxes...) ne sont pas encore connues.

Au niveau de la Taxe d'Habitation, l'incertitude concernant cet impôt interpelle les élus : l'Etat devrait compenser cette taxe mais comment et pour quel montant ?

Pour 2019, plusieurs investissements sont à l'étude :

- agrandissement du columbarium : seulement 3 cases sont disponibles. Il est nécessaire de prévoir cette opération d'un montant d'environ de 7 000 euros (10 cases).
- remise en état de la route de Ripaille : depuis 2019, la compétente voirie de la CDC a été modifiée, seule la voirie d'intérêt communautaire est à sa charge. La route de Ripaille n'étant pas d'intérêt communautaire, il revient à la commune d'y effectuer des travaux de remise en état.
- aménagement du bar de l'espace P. Coillot : rideaux métalliques, aménagement du comptoir, travaux plomberie et électriques pour un total d'environ de 12 500 € T.T.C.
- travaux dans la salle à côté de la mairie dans la perspective d'un agrandissement de l'école.
- renouvellement du rideau de scène du foyer rural.

Au-delà de ces investissements, le conseil évoque les investissements à étudier pour les années à venir notamment des équipements de loisirs, de préférence à destination de la jeunesse, ou encore la création d'un pôle santé, sous réserve d'attirer des praticiens.

#### 5) délibération pour la 1<sup>ère</sup> participation du SIRP de l'année

Le maire informe les élus qu'en début d'année, nous recevons un titre pour la 1<sup>ère</sup> participation du SIRP de l'année. Or sur les statuts rien n'est précisé concernant cette participation. Les 2 trésoriers (Langon et Cadillac) demandent d'acter sur une délibération que la 1<sup>ère</sup> participation de l'année soit égale à celle de la 4<sup>ème</sup> participation de l'année précédente.

##### DELIBERATION

Afin que le SIRP puisse réaliser ses dépenses de début d'année,

Le conseil municipal

ACCEPTE,

que le SIRP émette le titre de participation du 1<sup>er</sup> trimestre avant l'établissement des budgets SIRP et commune.

La participation du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N sera égale à la participation du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1.

VOTE : unanimité

#### 6) PLUi

Le document de travail émanant de la CDC remis aux élus présente une vue générale des constructions nouvelles sur la période 2016-2018. Il apparaît très nettement une dichotomie des communes rurales (Pujols est classé comme telle. Sur 27 communes de la CDC, 12 sont répertoriées comme communes rurales). Pujols et Saint-Michel de Rieufret présentent un taux d'évolution élevé. La pertinence de notre classement est discutable. Le conseil municipal devra être très attentif à ce point lors des prochaines étapes, sous peine de voir nos droits à la construction bloqués.

Le maire confirme que l'approbation du PADD est prévue pour le début d'année 2020. Il pense que le PLUi pourrait être voté fin 2022.

Les administrés sont invités à faire état de leur desiderata sur le PLUi soit à la mairie, soit à la CDC.

## **7) Cahier de doléances**

Le maire fait part aux élus que :

- 7 contributions ont été déposées
- le cahier a été remis, comme demandé à Sous-préfecture le 21 février 2019.

Une copie des contributions est conservée dans les archives de la commune. Elles sont consultables.

## **8) Validation de services pour la retraite d'un ancien agent de la commune**

Le maire informe les élus de la réception d'un courrier de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux) informant du décompte de contributions de validation de services d'un agent communal (non titulaire). Bien que l'agent ne soit plus aujourd'hui agent de la commune, il nous appartient de supporter la part employeur (contributions) en cas de validation de services effectués dans la commune en tant que contractuel (du 5 septembre 1989 au 31 décembre 2000). Si l'agent confirme sa demande, nous devons acquitter un montant de 27 513,80 euros.

Le maire précise que la commune a déjà payé, depuis 2011, des validations de services pour 4 agents, pour un montant total de 17 773,42 euros.

## **9) questions diverses**

### **- frelons asiatiques**

Mme MELIN signale qu'un grand nombre de nids de frelons avaient été détectés sur la commune et ont été détruits. Pour autant, cette problématique devra faire l'objet d'un suivi attentif et il n'est pas exclu qu'il faille engager des moyens pour freiner le développement de ces insectes nuisibles

Suite à l'initiative de M. CHAUDIERES, une opération pour éradiquer les frelons asiatiques est en cours. Les administrés ont reçu dans leur boîte aux lettres un prospectus expliquant le piégeage de ces insectes nuisibles.

Les élus souhaitent que les administrés soient nombreux à participer à cette opération.

### **- travaux**

Les travaux de renouvellement de conduite d'eau route du Tursan sont terminés ce jour même, ceux de la route de l'Arec le seront d'ici une semaine après un retard de quelques jours suite au mauvais temps.

### **- SISS**

M. MOTHEs précise que suite au courrier évoqué lors du précédent conseil municipal une réunion d'information SISS, Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire (avec tous les délégués des communes) – Région Nouvelle Aquitaine sera organisée.

La Région a trouvé une bonne gestion du SISS.

Séance levée à 22h45.